



BUDGET À VOLONTÉ
= GASPILLAGE ASSURÉ

FIXONS UNE LIMITE AUX DÉFICITS

 **2X OUI** le 28 septembre
budgetavolonte.ch

ÉDITO

Maîtriser nos finances pour garantir l'avenir

VOTATIONS DU 28 SEPTEMBRE

Une réforme manquée : la valeur locative ne devrait pas disparaître ainsi

e-ID : un nouvel outil numérique

TEMPS FORT

Europe : Bilatérales III

LIMITONS LE DÉFICIT :

OUI À UNE MAÎTRISE DES CHARGES ET DES ENGAGEMENTS !

Agenda

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	JANVIER 2026
18 SEPTEMBRE Assemblée des délégués De 19h15 à 22h	15 OCTOBRE Apéritif de la présidence De 18h30 à 22h	11 NOVEMBRE Atelier Bilatérales III De 18h30 à 21h	7 JANVIER Apéritif des vœux De 19h à 22h Brasserie des Halles de l'Île
		26 NOVEMBRE Assemblée des délégués De 19h15 à 22h	31 JANVIER Assemblée des délégués du PLR Suisse

AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement. Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

P. 3

Maîtriser nos finances pour garantir l'avenir

VOTATIONS DU 28 SEPTEMBRE

P. 4

Prises de position

Une réforme manquée : la valeur locative ne devait pas disparaître ainsi

e-ID : un nouvel outil numérique au cœur des prochaines votations

Pour un encouragement concret à la pratique de la marche

Plus de coopératives ? En tout cas pas comme ça !

Préserver l'État de droit et la confiance citoyenne, un impératif pour Genève

Prenons des mesures quand ça va bien, pour réagir quand ça va mal

TEMPS FORT

P. 24

Papier de position en faveur du paquet d'accords « Bilatérales III »

Leçon européenne pour la Suisse

FOCUS

P. 30

Les valeurs du PLR Genève : la solidarité

Bonne lecture!

Édito

Maîtriser nos finances pour garantir l'avenir

Chers membres, chères sympathisantes, chers sympathisants,

Le 28 septembre prochain, le peuple genevois sera appelé à se prononcer sur deux objets fédéraux et cinq objets cantonaux. Parmi ceux-ci, deux projets de loi portent le sceau de notre parti et sont essentiels pour l'avenir de notre canton : les projets de lois pour la maîtrise des charges et des engagements (objets 6 et 7). Leur objectif est simple et de bon sens. Lorsque l'État prévoit un déficit, il n'augmente pas ses charges. En d'autres termes, l'État doit apprendre à dépenser selon ses moyens. Pour le PLR, cela signifie prioriser les prestations de sécurité, d'éducation ainsi que de santé.

Aujourd'hui, Genève vit avec un budget « à volonté » qui croît année après année, chaque nouveau projet étant incrémental au précédent. Notre canton dépense 8500 francs de plus par habitant que Zurich et 8200 francs de plus que Vaud. Pourtant, personne ne prétend que les prestations y seraient moins bonnes. Le résultat de cette dérive n'est en effet pas un meilleur service public, mais un gaspillage certain qui sera inéluctablement assumé par la fiscalité.

Devons-nous suivre l'exemple de la France, qui consacre près de 10 % de son budget uniquement pour assumer les intérêts de sa dette ? Ou les Etats-Unis qui y consacrent 17 % ? Ou voulons-nous garantir que chaque

franc public investi le soit de manière utile, durable et au service des générations futures ?

Le frein à l'endettement fédéral, instauré en 2003, a démontré son efficacité. Il a permis à la Confédération de disposer de marges financières pour soutenir nos entreprises et nos PME lors de la pandémie de Covid-19. Genève doit s'inspirer de ce modèle responsable.

Maîtriser nos finances, ce n'est pas fragiliser l'État social. Au contraire, c'est la seule manière de le protéger durablement. La rigueur n'est pas un luxe, elle est la condition de notre liberté, de notre indépendance et de la pérennité de nos prestations publiques. À nouveau, la situation politique de la

France et celle des Etats-Unis illustrent l'instabilité que crée une situation financière détériorée.

Un résultat positif dans les urnes passe par une large mobilisation de nos membres et sympathisants contre des adversaires farouchement opposés à restreindre un appétit débordant. N'hésitez donc pas à partager la campagne largement autour de vous et sur vos réseaux sociaux.

Le 28 septembre, faisons le choix de la responsabilité et de l'avenir.



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze - 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève - T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier - simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

Claire Dalcroze

CRÉDITS MAGAZINE

chat9780, Comugnero Silvana, Phichitpon, roibu, U. J. Alexander, Wonderful Studio, xyz+ – Stock.adobe.com; Genève Tourisme; Archigraphie – page 30; Onirism – page 33.

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction - info@plr-ge.ch - T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny

VOTATIONS DU 28 SEPTEMBRE 2025

Prises de position

Les délégués du PLR Genève ont décidé de soutenir les lois de maîtrise des charges et des engagements lors de budgets déficitaires tout en rejetant les trois initiatives cantonales. Concernant les objets fédéraux, le PLR Genève s'opposera au projet sur la valeur locative tout en soutenant le projet d'identification électronique.

OUI À LA MAÎTRISE DES CHARGES ET DES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT LORS DE BUDGETS DÉFICITAIRES

Avec les deux lois 12574 et 12575, une solution pragmatique est proposée pour maîtriser les charges de l'État de Genève lors de budgets déficitaires, ceci afin de préserver les prestations sur le long terme. Lors de budgets déficitaires, l'augmentation des charges ne pourra excéder le taux de croissance démographique. Dans ces situations, les engagements de nouveaux collaborateurs permanents, seront quant à eux bloqués, à l'exception des enseignants. Ces limitations seront levées lors de situations exceptionnelles et bien entendu lors de budgets équilibrés. Ces lois sont essentielles pour limiter la croissance de l'État et éviter de creuser la dette du canton (10,4 milliards au 31 décembre 2024).

Le canton a bénéficié de revenus exceptionnels ces dernières années, et l'État en a profité avec une croissance démesurée. Ainsi, entre 2013 et 2024, les charges de l'État ont augmenté de +28 %, le nombre de collaborateurs de +25 % alors que la population n'a cru que de +11 %.

À noter que les projets ne prévoient aucune suppression de poste. Le projet est inspiré du mécanisme du frein à l'endettement, introduit par la Confédération en 2003 et qui a permis d'absorber les différentes crises, dont celle du Covid-19. Les délégués ont accepté les deux projets de loi à l'unanimité moins trois abstentions.

NON À L'IN PIÉTONNE MAIS OUI AU CONTRE-PROJET

Les délégués ont rejeté à l'unanimité moins une abstention l'initiative populaire cantonale 192 « Pour un canton qui marche », qui impliquera une réduction de la capacité routière avec en parallèle un chèque en blanc de 40 millions, sans précision quant à son affectation précise. Le contre-projet a été approuvé à la l'unanimité des délégués moins deux voix. Ce contre-projet favorise notamment la mobilité des personnes handicapées, élément qui n'était pas prévu

dans l'initiative, et permettra l'installation d'une signalétique pour les piétons.

NON À L'IN SUR LES COOPÉRATIVES

Les délégués ont rejeté l'initiative populaire cantonale 180 « Pour + de logements en coopérative » à l'unanimité. Cette initiative dogmatique vise à exproprier les terrains privés et étatiser massivement le sol, en déséquilibrant totalement la politique du logement. Elle engendrerait un modèle de logement coopératif unique, aligné sur les modèles financiers des logements sociaux.

NON À L'IN POUR UNE IMMUNITÉ DE LA POLICE

Les délégués ont rejeté à l'unanimité l'initiative populaire cantonale 194 « Oui, je protège la police qui me protège » qui créerait une inégalité de traitement entre les policiers

et les autres citoyens. Nul n'est au-dessus de la loi et ce projet est de nature à éroder la confiance du peuple dans la police. Confier la décision de poursuite des policiers au Grand Conseil ouvrirait la porte à la politisation des décisions judiciaires.

NON À UNE SUPPRESSION CONTRE-PRODUCTIVE DE LA VALEUR LOCATIVE

Le PLR soutient depuis des décennies l'abolition de la valeur locative. Cependant, tout comme la presque unanimité des élus romands au Parlement fédéral, les délégués du PLR Genève ont largement rejeté le projet proposé par les chambres fédérales (52 Non, 8 Oui et 2 abstentions). La réduction massive des déductions fiscales liées aux frais hypothécaires rendra plus difficile l'accès au logement pour les acquérant non fortunés et impliquera une augmentation de près de 60 millions de revenus fiscaux pour le canton.

L'abolition des déductions de frais d'entretien élimine un incitatif majeur en faveur des travaux d'assainissement des bâtiments, essentiels pour la préservation d'un parc immobilier de qualité. Par ailleurs, l'abolition de ces incitatifs aura pour conséquence un plus grand recours au travail au noir. Le PLR Genève s'oppose par ailleurs également à la création d'un nouvel impôt sur les résidences secondaires.

OUI À L'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE (E-ID)

Pour le PLR, la numérisation et l'innovation sont primordiales pour la société et les avantages d'une identité électronique sont incontestés. Le PLR s'était déjà engagé en 2021 pour la mise en place d'un système ouvert aux privés. Les délégués ont donc clairement soutenu le projet public soumis au peuple (50 Oui, 2 Non et 13 abstentions).

Objets fédéraux

Objet n°1 Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal : **NON**

Objet n°2 Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens : **OUI**

Objets cantonaux

Objet n°1 Initiative populaire 192 « Initiative piétonne : pour un canton qui marche » : **NON**

Objet n°2 Loi modifiant la loi sur la mobilité (LMob) (Contreprojet à l'IN 192) : **OUI**

Objet n°3 Question subsidiaire IN 192 ou contreprojet ? : **CONTREPROJET**

Objet n°4 Initiative populaire 180 « Pour + de logements en coopérative » ? : **NON**

Objet n°5 Initiative populaire 194 « OUI, je protège la police qui me protège ! » ? : **NON**

Objet n°6 Loi modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'État 12574 : **OUI**

Objet n°7 Loi sur la gestion administrative et financière de l'État 12575 : **OUI**

Une réforme manquée : la valeur locative ne devait pas disparaître ainsi



Par Cyril Aellen
Conseiller national

La valeur locative est un impôt absurde dont beaucoup attendaient la suppression avec impatience. Le texte adopté par le parlement déçoit, à Genève il inquiète même. La réforme prévoit de supprimer la valeur locative mais également les déductions existantes. Pour de nombreux ménages, la conséquence sera une hausse d'impôts, moins de rénovations de leurs biens, et ainsi une transition énergétique ralentie. Cyril Aellen, conseiller national, analyse pour notre journal pourquoi ce projet est un compromis bancal, qui complique et crée de nouvelles injustices, qu'il convient de rejeter.

UNE RÉFORME ATTENDUE... UN TEXTE DÉCEVANT

Nous aurions dû nous en réjouir. En effet, depuis des années, la suppression de la valeur locative figurait parmi les réformes les plus attendues. Cet impôt absurde, fondé sur un revenu fictif que personne n'encaisse, ne correspond plus à rien. Il est devenu le symbole d'un système fiscal déconnecté des réalités. Sa disparition aurait dû être synonyme de justice fiscale, de simplicité et de cohérence.

Au lieu de cela, le texte adopté par le Parlement en décembre 2024 déçoit. Une majorité du parlement a été aveuglée par la seule nécessité du combat. Pour Genève, le texte inquiète. Loin de soulager les contribuables, il crée de nouvelles charges, de nouvelles inégalités, de nouvelles incohérences.

UNE INJUSTICE SOCIALE

Genève n'est pas un canton comme les autres. Ici, l'accès à la propriété est rare, difficile et souvent le fruit d'années d'épargne patiente. Ceux qui parviennent à franchir ce pas s'endettent lourdement, souvent pour des décennies, et comptent sur chaque levier fiscal pour entretenir leur logement, financer quelques travaux ou simplement assumer leurs charges courantes.

Or, la réforme, telle qu'elle a été votée, les pénalise directement. La suppression de la valeur locative ne compense pas la disparition des déductions existantes. Pour de nombreux ménages, la conséquence sera une hausse nette de l'impôt. Le paradoxe est saisissant : la réforme devait corriger une injustice, elle en crée une nouvelle. L'État, lui, n'y perdra rien. Au contraire : en raison de l'effet dynamique de la fiscalité, ses recettes augmenteront. Mais elles croîtront sur le dos des petits et jeunes propriétaires.

UNE INCOHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

À cette injustice sociale s'ajoute une incohérence écologique. La réforme supprime les déductions fiscales pour les travaux d'assainissement énergétique. Pourtant, chacun sait que la rénovation du parc immobilier est l'un des leviers indispensables pour atteindre nos objectifs climatiques.

« La suppression de la valeur locative ne compense pas la disparition des déductions existantes. Pour de nombreux ménages, la conséquence sera une hausse nette de l'impôt. »

Au moment même où la Suisse s'engage à accélérer la transition énergétique, pourquoi affaiblir un des rares outils efficaces à disposition ? Comment expliquer que, plutôt que d'encourager les investissements privés dans la rénovation, on choisisse de les décourager ? C'est incompréhensible.

LE TISSU ÉCONOMIQUE FRAGILISÉ

Le même constat vaut pour la fin de la déductibilité des frais d'entretien. Entretenir son logement, ce n'est pas du luxe. C'est préserver la valeur d'un bien, maintenir un cadre de vie décent, éviter la dégradation du patrimoine immobilier. Mais c'est aussi faire vivre une économie locale faite d'artisans, de PME, d'entreprises familiales et éviter le travail au noir.

Supprimer ces déductions, c'est fragiliser tout un tissu économique. C'est réduire la demande pour des métiers de proximité, souvent déjà sous pression.

UNE OCCASION MANQUÉE

La suppression de la valeur locative devait être un progrès net, lisible, juste. Le Parlement avait l'occasion de transformer un mécanisme archaïque en une réforme moderne, cohérente et socialement équilibrée. Au lieu de cela, il a produit un compromis bancal, fruit de calculs budgétaires à court terme et de tractations politiques. La réforme devait simplifier. Elle complique. Elle devait corriger une injustice. Elle en crée de nouvelles. Elle devait être une avancée. Elle devient une régression.

Je reste convaincu que la suppression de la valeur locative est une réforme juste et nécessaire. Mais pas à ce prix. Pas en sacrifiant l'équité territoriale. Pas au détriment des classes moyennes. Pas en affaiblissant la transition énergétique. Pas en fragilisant le patrimoine immobilier et l'économie locale.

Refuser ce projet, ce n'est pas tourner le dos à la réforme. C'est au contraire exiger mieux. Exiger un texte fidèle à l'esprit initial, qui supprime un impôt absurde sans punir ceux qui ont fait le choix, courageux et coûteux, d'accéder à la propriété.

NON À UNE RÉFORME DÉNATURÉE

Oui, la valeur locative doit disparaître. Mais pas ainsi. Pas au détriment de ceux qui, à Genève comme ailleurs, essaient simplement de construire un avenir pour leur famille dans un logement acquis avec effort et responsabilité. Je vous invite donc, malheureusement, à voter NON à cette réforme totalement dénaturée.



e-ID : un nouvel outil numérique au cœur des prochaines votations



Par Simone de Montmollin
Conseillère nationale

Le 28 septembre prochain, un nouveau projet d'e-ID revient devant le peuple, sous une forme profondément remaniée. Quatre ans après l'échec du premier projet d'identité électronique (64 % de non), une solution d'e-ID où l'État reprend entièrement la main sur son émission et son infrastructure a été adoptée par le Parlement. Ce nouveau projet, fruit d'une consultation publique, est soutenu par une large coalition qui voit dans cette nouvelle mouture un pas décisif vers la modernisation de l'administration et la simplification de la vie quotidienne. Simone de Montmollin, conseillère nationale, nous en présente les grandes lignes et les raisons pour lesquelles il faut adopter ce projet.

« Cette identité numérique permettra de s'identifier en ligne pour diverses démarches. Elle sera volontaire et gratuite et pourra aussi être utilisée hors ligne grâce à une application mobile. »

UN PROJET REPENSÉ

Le nouveau texte propose une e-ID 100 % publique. Contrairement au modèle précédent, les entreprises privées ne seront plus responsables ni de l'attribution ni du stockage des données. La Confédération assumera seule l'exploitation du système, accessible dès 2026 via le portefeuille numérique « swiyu ».

Cette identité numérique permettra de s'identifier en ligne pour diverses démarches, telles que : obtenir un extrait de casier judiciaire, prouver son âge lors d'achats réglementés, ou encore accéder à des services administratifs et commerciaux. Elle sera volontaire et gratuite et pourra

aussi être utilisée hors ligne grâce à une application mobile, tout en laissant la possibilité de continuer les procédures classiques au guichet.

GARANTIE TECHNIQUE ET PROTECTION DES DONNÉES

Le Conseil fédéral a tablé sur une architecture conçue selon le principe du « Privacy by Design » : minimisation des flux de données, stockage décentralisé et contrôle par l'utilisateur, assurant ainsi transparence et sécurité, notamment par la publication du code source, la possibilité de révocation de l'e-ID en cas de faille et des audits réguliers impliquant Confédération et cantons.

Le budget est estimé à CHF 182 millions d'ici 2028, puis environ 25 millions par an pour l'exploitation, auxquels s'ajoute un million supplémentaire pour la recherche, afin de garantir la non-corrélation des usages.

UN LARGE SOUTIEN POLITIQUE...

Une alliance réunissant UDC, PLR, Centre, PVL, PS et Verts défend ce projet, considéré comme une « infrastructure sûre, étatique et pionnière » d'importance nationale. Le texte a recueilli des majorités très nettes : 170 voix contre 25 au Conseil national, 43 contre 1 au Conseil des États.

... APPUYÉ PAR L'ÉCONOMIE ET LES MILIEUX ACADÉMIQUES

Pour economiesuisse, l'e-ID constitue un service public exemplaire : la Confédération met à disposition une infrastructure que le secteur privé peut exploiter, dans un cadre technologique neutre garantissant flexibilité, simplicité et sécurité, conditions essentielles à l'innovation.

« À l'heure où l'administration en ligne devient incontournable, refuser l'e-ID reviendrait à retarder la modernisation des services publics et à laisser la Suisse à la traîne face aux autres pays européens. »

La Poste suisse se positionne également favorablement, estimant que l'e-ID crée les bases d'une transformation numérique sûre et fiable : elle permet des démarches administratives simplifiées, garantit la maîtrise des données par l'utilisateur, renforce la sécurité des échanges, et ouvre la voie à des prestations numériques innovantes.

Le monde académique, rassemblé au sein de groupes comme Digitalswitzerland, la Digitale Gesellschaft ou CH++, va jusqu'à qualifier l'e-ID de « œuvre du siècle » pour la Suisse numérique de demain ; pour eux, ce modèle dissipe toutes les critiques du projet précédent.

À un mois du scrutin, le camp du oui peut donc compter sur un large soutien. **L'e-ID constitue un instrument moderne, sûr, gratuit et facultatif, indispensable à l'efficacité de l'administration et à la compétitivité helvétique.** Pour la communauté suisse à l'étranger, l'e-ID est un possible tremplin vers le vote électronique et une meilleure intégration numérique à distance ; des revendications de longue date.

Néanmoins, les enjeux restent de taille et des voix mettent en garde sur les défis techniques à relever : interopérabilité avec l'Europe, protection des données, mécanismes de révocation en cas de perte... Ces défis sont connus et pris au sérieux.

L'OPPOSITION RESTE MOBILISÉE

Un référendum, muni de près de 55 000 signatures, a abouti, raison pour laquelle nous voterons le 28 septembre prochain. Le Parti pirate, les Amis de la Constitution, les mouvements anti-Covid comme Mass-Voll, l'UDF et les Jeunes UDC s'opposent à la loi. Leurs critiques portent sur la crainte d'une surveillance généralisée, le risque de cyberattaques et une dépendance accrue à des prestataires privés via les portefeuilles électroniques reconnus par Berne. S'ajoute un argument démocratique : pour les opposants, ce projet « recyclé » méprise le vote de 2021, où le peuple avait clairement dit son opposition. Ils considèrent ce projet comme une menace pour la liberté individuelle et la démocratie directe, car son caractère réellement facultatif ne serait que provisoire. Le comité « Loi sur l'e-ID Non » a démarré sa campagne dans une atmosphère tendue, marquée par des conflits internes et une communication controversée.

UN ENJEU DE CONFIANCE : LE PLR DIT OUI À L'E-ID

Au-delà des aspects techniques, le scrutin du 28 septembre se joue sur une question centrale : la confiance. Ce nouveau projet d'e-ID répond aux inquiétudes passées grâce à une gouvernance étatique claire et une protection renforcée de la sphère privée.

À l'heure où l'administration en ligne devient incontournable, refuser l'e-ID reviendrait à retarder la modernisation des services publics et à laisser la Suisse à la traîne face aux autres pays européens. Le projet actuel offre les garanties que la population réclamait en 2021 : il est étatique, transparent, gratuit, facultatif et pensé pour protéger la sphère privée. **Dire « oui » à l'e-ID aujourd'hui, c'est choisir une numérisation maîtrisée, au service des citoyennes et citoyens, et renforcer la souveraineté numérique de notre pays.**



Pour un encouragement concret à la pratique de la marche



Par **Murat Julian Alder**
Député au Grand Conseil

**NON à la nouvelle initiative anti-voitures des Verts,
OUI au contre-projet de la droite et du centre !**

L'initiative 192 prétend encourager la marche dans notre canton. Elle est en réalité une attaque contre les transports individuels motorisés. Elle prévoit en outre un chèque en blanc de 40 millions, sans précision quant à son affectation précise. Le contre-projet quant à lui, élaboré par la droite et le centre, prévoit d'installer une signalétique encourageant la marche à pied dans tout le canton et de favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap, point négligé par l'IN 192. Murat Julian Alder, député au Grand Conseil, nous en résume ici les points essentiels et les raisons pour lesquelles il convient de voter pour le contre-projet et de rejeter l'IN 192.

OBJECTIFS DE L'IN 192, UNE ATTAQUE CONTRE LES TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

L'initiative populaire cantonale 192 « Initiative piétonne : pour un canton qui marche » (ci-après : « l'IN 192 ») déposée par les Verts poursuit cinq objectifs :

1. l'affectation prioritaire du réseau secondaire à la mobilité douce ;
2. l'introduction d'un financement dédié à la mobilité douce à hauteur de 40 millions de francs par année ;
3. la constitution d'un maillage d'aménagements piétonniers continus, directs, sécurisés et confortables ;
4. la création de zones piétonnes et de zones 30 km/h ;

5. la création de pôles d'échanges piétons aux alentours des « centralités » (interfaces TPG, gares CFF et Léman express).

Vous l'aurez compris, sous le couvert d'une initiative au titre sympathique en apparence, se cache, en réalité, une nouvelle attaque contre les transports individuels motorisés qui viole les principes constitutionnels du libre choix et de la complémentarité des modes de transports.

En effet, cette initiative aura inmanquablement pour effet de restreindre, voire de supprimer, une nouvelle fois, des places de parc et des voies de circulation dévolues aux deux-roues motorisés et aux voitures.

CHÈQUE EN BLANC DE 40 MILLIONS DE FRANCS

De plus, l'IN 192 prévoit d'affecter un montant de 40 millions de francs par année à la mobilité douce, sans indiquer les modalités du financement ni même l'affectation précise de cette somme, seul le principe de cette dépense étant explicitement prévu par le texte de l'initiative. Il s'agit donc, à nouveau, comme sait si bien le faire la gauche, de jeter de l'argent par la fenêtre, sans se poser d'autres questions.



« Genève est la championne suisse de la marche, puisque dans notre canton, 40 % des déplacements se font à pied, pour une distance moyenne de 2,3 km par personne et par jour. »

À GENÈVE, ON MARCHÉ... DÉJÀ !

En outre, comme le relèvent les auteurs de cette initiative, Genève est la championne suisse de la marche, puisque dans notre canton, 40 % des déplacements (50 % en Ville de Genève) se font à pied, pour une distance moyenne de 2,3 km par personne et par jour. C'est donc dire que cette initiative est parfaitement inutile.

Lors des travaux au sein de la commission des transports du Grand Conseil qui a traité l'IN 192, la droite et le centre (PLR, Le Centre, LJS, MCG et UDC) ont toutefois jugé utile d'opposer à cette initiative un contre-projet.

En effet, dans le cadre de ces travaux, nous avons identifié dans l'IN 192 un mérite, celui de reconnaître la marche comme un moyen de transport à part entière.

Toutefois, on peut encourager tout un chacun à se déplacer à pied sans attaquer les transports individuels motorisés et sans dilapider l'argent du contribuable.

Depuis plusieurs années, à Thônex, il existe des panneaux indicateurs dédiés à la mobilité douce, lesquels mentionnent les principales destinations de la commune et du canton avec une estimation du temps de déplacement à pied et à vélo.

UN CONTRE-PROJET ENCOURAGEANT LA MOBILITÉ DOUCE

Le contre-projet a donc pour objectif de développer ce modèle thônésien à l'échelon du canton. La commune de Thônex a investi 40 000 francs pour ce magnifique projet. Nous estimons ainsi à 1,8 million de francs l'investissement unique à déployer au niveau cantonal.

MEILLEURE ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Par ailleurs, lors des auditions qui ont été menées en commission, l'insuffisance réelle de l'accessibilité aux infrastructures publiques pour les personnes en situation

de handicap, en particulier les personnes à mobilité réduite, a été mise en lumière.

C'est pourquoi la droite et le centre ont saisi cette opportunité pour créer une base légale spécifique en matière de déplacements mettant en œuvre l'article 16, alinéa 1^{er} de la Constitution genevoise reconnaissant aux personnes en situation de handicap une garantie d'accès aux bâtiments, installations et équipements, ainsi qu'aux prestations destinées au public.

L'ambition du contreprojet à l'IN 192 est donc de répondre aux besoins identifiés lors du traitement de cette initiative, tout en y ajoutant une mesure concrète, inspirée d'un projet original qui a vu le jour à Thônex.

Pour l'ensemble de ces raisons, résumées dans le tableau comparatif ci-joint, nous vous invitons à voter NON à l'initiative et OUI au contre-projet, non sans privilégier le contre-projet en répondant à la question subsidiaire !



Panneaux indicateurs, Commune de Thônex

CRITÈRES D'ÉVALUATION	IN 192	CP
Reconnaissance des bienfaits de la marche et des déplacements piétons comme moyen de transport à part entière	OUI	OUI
Rédaction	Complexe, inutilement dense, technocratique.	SIMPLE, CLAIRE, EFFICACE.
Impact sur les transports individuels motorisés	Important, suppression de places de parc et de voies de circulation.	AUCUN
Amélioration de l'accessibilité aux infrastructures publiques pour les personnes à mobilité réduite.	NON	OUI
Amélioration concrète de la signalétique piétonne.	NON	OUI
Coût (en francs suisses)	40 MILLIONS PAR ANNÉE	1,8 MILLION À INVESTIR UNE FOIS
ÉVALUATION GLOBALE	NON	OUI

« Cette initiative aura inmanquablement pour effet de restreindre, voire de supprimer, une nouvelle fois, des places de parc et des voies de circulation dévolues aux deux-roues motorisés et aux voitures. »

Plus de coopératives ? En tout cas pas comme ça !



Par Diane Barbier-Mueller
Députée au Grand Conseil

Le 28 septembre, nous voterons sur l'initiative 180, intitulée « Pour + de logements en coopératives », portée par le Groupement des coopératives d'habitation genevoises. Derrière ce titre séduisant se cache un texte aux méthodes excessives, et qui loin de résoudre la crise du logement risque au contraire de l'aggraver. Diane Barbier-Mueller, députée au Grand Conseil, nous expose les raisons pour lesquelles cet objet mérite notre forte mobilisation pour exposer les vrais enjeux de ce vote.

QUE DEMANDE L'INITIATIVE ?

L'objectif affiché est d'atteindre, d'ici 2030, un minimum de 10 % de logements coopératifs dans le parc immobilier genevois. Cela représente la création de 11 000 logements en cinq ans. Pour y parvenir, l'initiative exige que l'État et les communes renforcent leur utilisation de la préemption (aujourd'hui fortement encadré et dont le recours reste exceptionnel), l'expropriation et le Fonds pour le logement d'utilité publique (Fonds LUP) pour acquérir des terrains. Ces terrains seraient ensuite remis en droit de superficie à des coopératives.

Ce mécanisme ouvrirait la porte à un mouvement d'étatisation du sol sans précédent à Genève, en instaurant une forme de monopole coopératif sur le développement de nouveaux logements.

UNE RÉPONSE INADAPTÉE AUX VRAIS BESOINS

Depuis plus de dix ans, le groupe PLR demande régulièrement, par voie de motions, que l'État identifie clairement les besoins réels en matière de logement. Ces demandes ont été systématiquement ignorées, arguant de la complexité du dossier.

Sans ces données, comment justifier de ne construire quasiment plus que des coopératives ? En moyenne, Genève construit 2500 logements par an. Les 11 000 logements visés par l'initiative, d'ici 2030, absorberaient ainsi presque toute la capacité annuelle de construction du canton. Ce serait imposer un modèle unique, alors que les attentes des Genevois sont diverses et que la coopérative ne convient qu'à une minorité.

L'initiative ne répond clairement pas à l'intérêt public de maintenir une politique du logement diversifiée et risquerait au contraire d'exacerber d'autant plus la pénurie de logement.

LA RÉALITÉ DES LOGEMENTS COOPÉRATIFS D'ÉTAT

Contrairement à l'image solidaire souvent véhiculée, les coopératives imposées par l'IN 180 ne sont pas des communautés ouvertes à tous. Ce sont des structures lourdes, complexes et exclusives, soumises à une multitude de règles publiques et privées. Et surtout, elles ne créent pas de logements supplémentaires. En imposant l'usage de la préemption, de l'expropriation et du fonds LUP, l'initiative contraint l'État à ne

L'État n'a pas besoin d'exproprier des privés pour bâtir + de coopératives

L'État possède
déjà suffisamment
de terrains

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'IN180 impose inutilement l'expropriation pour construire **11 000 coopératives**, toutes soumises à un **contrôle des revenus**. La diversité de l'offre disparaît, l'accès au logement est restreint, **la crise s'aggrave**.



Une initiative séduisante...
mais trompeuse.
Scannez pour découvrir
les 6 raisons de dire NON



in180.ch

28 sept

L'IN180 aggrave la crise du logement



« Les coopératives imposées par l'IN 180 ne sont pas des communautés ouvertes à tous. Ce sont des structures lourdes, complexes et exclusives, soumises à une multitude de règles publiques et privées. »

produire que des logements d'utilité publique (LUP) – des logements sociaux strictement encadrés, soumis à des plafonds de revenus et à des critères d'occupation. Ce choix de modèle unique remplace les logements sociaux classiques (comme les HBM) par des logements coopératifs du même segment social (LUP), sans en augmenter le volume global. Les Genevois n'y gagneraient donc aucun logement en plus, mais seraient confrontés à une offre appauvrie, moins diversifiée et moins adaptée aux besoins réels – en particulier ceux des ménages les plus modestes.

Pour un modèle censé offrir des logements sociaux accessibles, c'est en réalité un système financièrement hors de portée pour une large partie des personnes en difficulté, notamment celles qui doivent recourir à l'aide sociale. En effet, devenir coopérateur n'est ni simple, ni accessible

à tous. Il faut adhérer à une coopérative existante (ou en créer une avec au moins sept personnes), s'inscrire sur une liste d'attente et espérer être retenu selon des critères internes propres à chaque coopérative. Et ce n'est pas tout : pour obtenir un logement, il faut verser plusieurs milliers de francs pour l'acquisition des parts sociales, puis s'acquitter d'un loyer mensuel. À cela s'ajoutent une rente de superficie (5 % de la valeur du terrain, indexée), les intérêts d'un emprunt pouvant couvrir jusqu'à 95 % du coût de la construction, l'amortissement et les charges courantes.

L'État genevois construit déjà des logements sociaux via ses fondations de droit public. Avec l'IN 180, ces fondations se verraient directement concurrencées par des coopératives privées, en utilisant les mêmes ressources financières. Le fonds LUP, destiné à soutenir le

développement des logements à loyers abordables comme les HBM, serait ainsi détourné au profit de structures plus opaques et moins efficaces.

Et tout cela, sans créer un seul logement supplémentaire. L'initiative viendrait simplement remplacer une offre aujourd'hui accessible aux classes moyennes et défavorisées au profit exclusif des coopératives.

ET SI L'INITIATIVE EST REFUSÉE ?

Un point capital est de rappeler que l'État favorise déjà les coopératives via notamment la mise en place d'un plan d'actions lancé en 2016 visant à leur « donner un coup d'accélérateur ». Les nombreux projets à venir, dont le plus important est le développement du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), prévoit de réserver 40 % des 12 000 logements prévus à des

coopératives. Le développement des coopératives est donc déjà bien engagé, dans un cadre équilibré.

Conclusion : dire NON à une fausse bonne idée

L'IN 180 est excessive, déséquilibrée et contre-productive. Elle impose un modèle unique, coûteux et bureaucratique, qui ne correspond ni aux moyens financiers, ni aux attentes de la majorité des Genevois. Elle ne crée pas plus de logements, elle remplace des logements sociaux existants par d'autres, plus complexes et plus chers à gérer.

Nous avons besoin d'une politique du logement diversifiée, pragmatique et équitable. Pas d'un dogme rigide qui risquerait d'aggraver la crise au lieu de la résoudre.

Le 28 septembre, votons NON à l'IN 180.

Préserver l'État de droit et la confiance citoyenne, un impératif pour Genève



Par Jean-Pierre Pasquier

Député et Conseiller administratif de la ville d'Onex

Le 28 septembre prochain, les Genevoises et Genevois sont appelés à se prononcer sur l'initiative populaire 194, « OUI, je protège la police qui me protège ! ». Au Grand Conseil, le débat a été passionné et a mis en lumière les profondes divisions quant à la pertinence et aux conséquences de ce texte. Le groupe PLR a clairement exprimé sa position visant à rejeter cette initiative qui, sous couvert de soutien à nos forces de l'ordre, porterait atteinte aux fondements de notre État de droit. Jean-Pierre Pasquier, député au Grand Conseil, nous expose les raisons pour lesquelles il convient de rejeter l'IN 194.

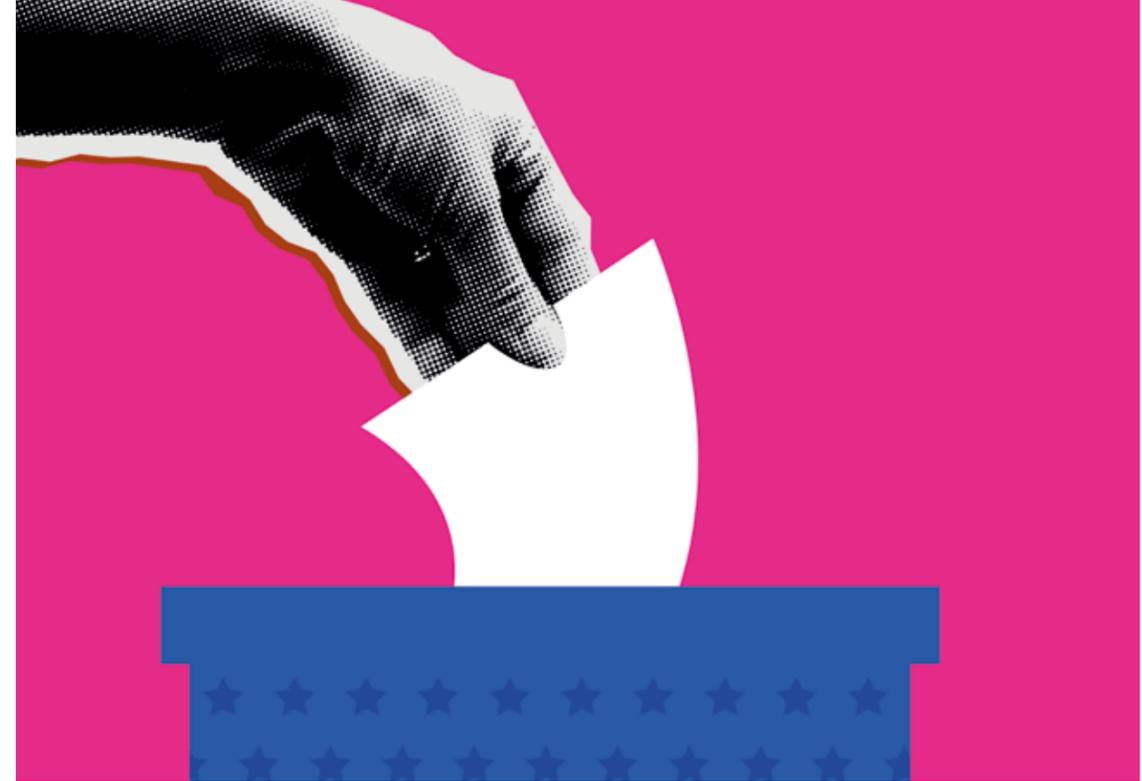
UNE MESURE QUI ENTAMERAIT LA LÉGITIMITÉ DES POLICIERS ET LA CONFIANCE DES CITOYENS

L'IN 194 propose d'accorder une forme d'immunité relative aux policiers, en limitant la possibilité de poursuites pénales à leur endroit. La compétence de lever cette immunité reviendrait à la Commission législative du Grand Conseil. Cette proposition, loin de renforcer la police, risquerait d'en fragiliser la légitimité et la confiance que les citoyens lui accordent, afin d'améliorer durablement la qualité de vie des résidents genevois.

UNE ATTEINTE AUX PRINCIPES DE L'ÉTAT DE DROIT

Comme l'a souligné la majorité de la commission judiciaire et police, l'initiative est incompatible avec les principes essentiels de notre système juridique. Accorder une immunité, même relative, à une catégorie de citoyens reviendrait à créer une justice à deux vitesses, où « certaines infractions ne seraient jamais poursuivies si le Grand Conseil ne le souhaitait pas ». Cette ingérence politique dans le processus judiciaire est inacceptable et minerait le droit à une enquête efficace lorsque des infractions ont été commises.

Le PLR exprime son inquiétude face au risque d'affaiblir la confiance publique, soulignant que la justice doit rester impartiale et axée sur les faits.



UNE PROPOSITION INUTILE ET CONTRE-PRODUCTIVE

Certains partisans de l'initiative argumentent de la nécessité de protéger le personnel policier genevois face à des procédures judiciaires « harcelantes » ou « mesquines » pour des infractions mineures. Ils mettent en avant la criminalité élevée à Genève et les agressions subies par les policiers.

Cependant, comme l'a rappelé la majorité, notre cadre légal actuel offre déjà des protections suffisantes aux policiers, et les agressions à leur endroit sont sévèrement sanctionnées. L'IN 194 ne propose pas de solutions concrètes pour améliorer les conditions de travail ou les moyens mis à disposition de nos forces de l'ordre. Au lieu de cela, elle cherche à créer un statut d'exception qui risque de détourner l'attention des vrais défis et des solutions pragmatiques.

Les policiers, qui embrassent cette profession par vocation, sont conscients des risques inhérents à leur mission, y compris les procédures judiciaires qui peuvent en découler. Au lieu de faciliter leur travail, cette initiative pourrait au contraire prolonger et complexifier les processus, sans plus-value pour leur sécurité.

Au vu des auditions, l'initiative ne semble d'ailleurs pas refléter une demande des syndicats ou du corps de police lui-même, ce qui suggère une manœuvre politique plutôt qu'une réponse à une réalité de terrain.

POUR UNE POLICE FORTE ET RESPECTÉE : NON À L'IN 194

Notre parti est un fervent défenseur des forces de l'ordre et de la sécurité de nos concitoyens. Cependant, nous sommes convaincus qu'un soutien véritable se traduit par des mesures concrètes :

un effectif suffisant, une formation continue de qualité, un équipement adapté et des moyens à la hauteur des enjeux. Cela ne passe pas par l'octroi de privilèges qui mineraient la confiance entre la police et la population.

Voter **NON** à l'IN 194, c'est envoyer un signal fort en faveur d'une police efficace, intègre et qui agit dans le respect strict des principes de l'État de droit. C'est préserver le principe d'égalité devant la loi pour tous les citoyens, y compris ceux qui nous protègent. C'est refuser toute instrumentalisation de la sécurité à des fins politiques.

Le 28 septembre, faites le choix de la raison et de la cohérence. Votez **NON** à l'IN 194, pour défendre une police forte, respectée et au service de toute la population.

« Accorder une immunité, même relative, à une catégorie de citoyens reviendrait à créer une justice à deux vitesses. »

Prenons des mesures quand ça va bien pour réagir quand ça va mal

Ces deux textes, L 12574 et 12575 qui portent sur la maîtrise des charges et des engagements, portés par le PLR sont essentiels pour assurer une gestion économe et pérenne des deniers publics. Ils ne concernent que les frais de fonctionnement, pas les investissements. Jacques Béné, député au Grand Conseil, nous en explique les enjeux et la nécessité de voter OUI à ces textes.



Par Jacques Béné
Député au Grand Conseil

DES DETTES PUBLIQUES PAR HABITANT IMPORTANTES

Les dépenses publiques par habitant du canton de Genève s'élèvent annuellement à plus de 26 000.- francs, soit plus de 50 % que pour Zurich ou Vaud. Elles sont supérieures de 89 % à la moyenne des autres cantons.

Il en est de même pour la dette publique par habitant à Genève qui est 2 fois plus élevée qu'à Bâle, 3 fois plus élevée qu'à Zurich et 4 fois plus

élevée que chez nos amis vaudois. Et pourtant, est-ce qu'on vit moins bien dans ces cantons ?

L'ENDETTEMENT EST NÉCESSAIRE, MAIS DANS CERTAINES LIMITES

C'est par l'endettement qu'un État peut financer des projets qui vont stimuler la productivité et donc la croissance.

Mais l'accumulation de dettes démesurées a aussi toute une série de conséquences néfastes, notamment le fait que l'État voit sa marge de manœuvre se réduire tout en péjorant les jeunes générations, sur lesquelles va peser la charge de la dette. L'État n'est de surcroît plus en mesure de réagir aux récessions et aux crises majeures. C'est le moral de tout le système qui se dégrade et qui accentue encore le problème.



Source: Institut CREA (HEC Lausanne) (2025). Une analyse de l'état des finances publiques du canton de Genève.

« Il est très difficile, voire impossible, de toucher aux acquis. Il faut donc miser sur la discipline budgétaire et la priorisation des projets. »

À l'époque, les opposants évoquaient « une négligence irresponsable des investissements ainsi qu'un coup mortel porté à l'État social ». Aucune de ces craintes ne s'est avérée fondée.

Les termes évoqués aujourd'hui par la gauche contre ces lois y ressemblent fortement :

- « complètement absolutistes »
- « dogmatiques »
- « casse sociale »
- « démantèlement de l'État social »
- « coupes massives »
- « implosion des services publics »
- « détérioration des prestations »

« PRÉCARISATION DES EMPLOYÉS » ASSURER UNE GESTION ÉCONOME SANS TOUCHER AUX ACQUIS

Rien de tout cela ne se produira car, comme pour la Confédération, avec ces deux lois il s'agit simplement d'assurer une gestion économe des deniers publics pour maintenir le train de vie de l'État dans des limites raisonnables, car en cas de déséquilibre, on le voit chaque année, il est très difficile, voire impossible, de toucher aux acquis. Il faut donc miser sur la discipline budgétaire et la priorisation des projets pour éviter tout déséquilibre des finances de notre canton et préserver les générations futures.

Le groupe PLR a pris en compte les desideratas du Conseil d'État, notamment en excluant des textes les charges contraintes (prestations sociales et hospitalières stationnaires, soins à domicile, EMS, etc.), les situations imprévues (Covid, etc.),

la gestion des postes temporaires d'agents spécialisés ou d'auxiliaires nécessaires au bon fonctionnement de l'État.

Ces deux lois ne s'appliqueront donc qu'en cas de déficit budgétaire et il n'y aura pas de coupes, de réductions de prestations ou de postes, mais une simple maîtrise :

- de l'évolution des charges, qui ne pourront pas dépasser en pourcentage l'augmentation de la population sauf avec l'approbation des 2/3 du Grand Conseil.
- de l'évolution du nombre de postes qui, en cas de déficit, ne pourra augmenter qu'à concurrence de la variation annuelle de la population avec l'approbation des 2/3 du Grand Conseil. Cette règle ne s'appliquera pas au personnel enseignant dont le nombre de postes pourra suivre les prévisions d'effectifs d'élèves.

La gauche et le MCG veulent continuer à faire porter aux générations futures leur absence de responsabilité, le PLR n'est pas de ceux-là.

DES GARDE-FOUS POUR L'AVENIR

Les prochaines années risquent d'avoir un goût amer avec notamment les incertitudes sur la Genève Internationale et les droits de douane US que vont subir nos entreprises. Il faut réagir maintenant et mettre en place des garde-fous si l'on veut pouvoir maintenir des prestations à la population pérennes.

VOTEZ OUI aux lois 12574 et 12575.



BUDGET À VOLONTÉ
= IMPÔTS À DIGÉRER

FIXONS UNE LIMITE AUX DÉFICITS

2X OUI le 28 septembre

lois sur la maîtrise des charges et des engagements

Plus d'infos sur Budgetavolonte.ch

Papier de position en faveur du paquet d'accords « Bilatérales III »

Réunis en Assemblée des délégués le 25 juin, le PLR Genève a adopté par 73 oui, 1 non et 2 abstentions un papier de position en faveur du paquet d'accords « Bilatérales III ». Le Nouveau Genevois vous présente les bénéfices principaux de ces accords.

Dans un monde de plus en plus instable, le PLR Genève réaffirme l'importance d'une relation forte, apaisée et durable avec notre principal partenaire économique, scientifique et stratégique. Le parti salue le **cadre bilatéral renouvelé, pragmatique et équilibré**, préservant la souveraineté suisse. Il ne s'agit ni d'une adhésion, ni d'un abandon de nos spécificités, mais bien d'un **développement responsable** de la voie bilatérale qui a forgé la prospérité de notre canton.

Le PLR Genève appelle donc à soutenir activement le paquet d'accords « Bilatérales III » et s'engage à :

1. Défendre ces accords auprès de ses membres, partenaires et élus ;
2. Porter leur mise en œuvre au Parlement ;
3. Informer la population des bénéfices concrets pour le canton ;

Agir comme force de proposition pour leur application sur le plan cantonal.

Le paquet d'accords comprend 4 volets dont les bénéfices principaux pour les Genevois sont les suivants :

Volet 1 : Stabilisation des accords bilatéraux existants

- Garantie d'une participation sans entrave au marché de l'UE pour les entreprises genevoises, notamment dans les secteurs clés de l'horlogerie et la fintech.
- Réintégration de l'UNIGE et des entreprises genevoises dans les programmes de recherche et d'innovation, notamment Horizon Europe, mais également dans le programme d'échanges Erasmus+ pour les étudiants et apprentis genevois.
- Introduction d'une clause de sauvegarde en matière d'immigration ; en cas de tensions sur le marché du travail ou du logement, et garantie que le droit de séjour permanent ne soit accordé qu'aux Européens exerçant une activité professionnelle.

Volet 2 : Accord sur la sécurité alimentaire

- Circuits de commercialisation allégés pour les producteurs de vins genevois, de légumes sous label régional (ex. GRTA), de fromages ou de miel.
- Procédures simplifiées pour exporter des produits de notre canton.

Volet 3 : Accord sur l'électricité

- Sécurité de l'approvisionnement hivernal assurée pour les SIG ; en particulier en situation de crise.
- Lissage des prix de l'énergie pour les Genevois en période de tension sur le marché.
- Synergies entre les SIG et les acteurs européens pour des projets de production ou de stockage d'énergie.

Volet 4 : Accord sur la santé

- Accès facilité à l'acquisition d'équipements, des dernières innovations thérapeutiques et de médicaments pour les HUG et les cliniques genevoises.
- Accès facilité au marché intérieur de l'UE pour les PME genevoises actives dans la medtech.
- Possibilité pour le canton de se coordonner avec les agences de santé françaises et d'accéder au partage de données épidémiologiques ainsi qu'aux alertes précoces européennes en cas de crises sanitaires.



Papier de position complet



Leçon européenne pour la Suisse



Par Jacques-Simon Eggly
Ancien conseiller national

Bruxelles, après des négociations tendues, a accepté que les produits venant de l'UE soient taxés à hauteur de 15 %. Certains en Suisse ont appelé ce compromis une défaite. Malgré les efforts de notre présidente, Donald Trump a imposé des droits de douane de 39 % sur les produits suisses ! La Suisse ne doit pas s'isoler et, à l'image de l'UE qui avance en montrant sa masse musculaire, elle a besoin d'amis, notamment l'Europe, pour mieux prospérer et préparer notre futur.

LES EFFORTS DE BRUXELLES

Il y a quelques jours, j'entendais et j'entendais dire que la Présidente de la Commission européenne avait capitulé devant le Président américain Donald Trump. Pensez donc, accepter que les produits venant de l'UE soient taxés à hauteur de 15 % ! Il aurait fallu refuser, menacer de rétorsions, montrer les muscles. Cette Ursula Présidente serait nulle et Bruxelles défendrait mal les intérêts des États membres. D'ailleurs, la France par exemple, a réagi en disant que le dernier mot n'était pas dit. À l'UDC et chez ses sympathisants, on y voyait le signe qu'un pays seul, mais à vocation mondialiste, comme la Suisse était plus à même de tenir dans une épreuve de force. Certes, la Commission de l'UE avait obtenu 15 % au lieu des 30 dont elle était menacée comme la Suisse. Mais ce compromis s'appelait une défaite.

39 %, UN COUP DUR POUR LA SUISSE

Seulement voilà ! Malgré les efforts méritoires du Conseil fédéral, particulièrement de sa Présidente, Donald Trump n'en est pas resté à sa menace de 30 % de droits de douane sur les produits suisses. Non, sauf retour sur la décision, ce sera 39 % !

Je me suis demandé si, chez nous, les voix qui avaient tellement critiqué Bruxelles allaient observer un silence gêné. Pas du tout au parti UDC qui a tiré de côté en disant que la Suisse ne devrait pas se soumettre à la bureaucratie bruxelloise. Comme si c'était le sujet. Évidemment, une salve contre les accords avec l'UE qui vont faire l'objet d'un grand débat en Suisse et d'une votation populaire. Parfois, on se demande comment le déni de réalité peut servir de plateforme politique.

Si la Suisse a été si lourdement traitée, c'est parce que Donald Trump a les yeux rivés sur le déficit commercial des États-Unis vis-à-vis de la Suisse. Si l'UE dans son ensemble est notre principal partenaire économique, vient ensuite le pays de l'oncle Sam. Marché formidable pour nos produits pharmaceutiques, nos montres, voire des produits agricoles comme le Gruyère, et autres. Il y a aussi l'importance américaine pour notre place financière helvétique. Donc, pour un coup dur, c'est un coup dur.

DONALD TRUMP, UN BULLDOZER À COURTE VUE

Bien sûr on dira que Donald Trump est un bulldozer à courte vue. Il perturbe le libre-échange avec, à terme, des conséquences négatives, voire graves pour tout le monde, y compris les Américains. Bien sûr, on prédit que cela se traduira par une sorte de TVA au détriment des acheteurs et consommateurs américains. Mais le Président, pour le moment en tout cas, n'a cure de telles objections.

Il veut que les entreprises suisses viennent fabriquer, produire, travailler sur sol américain. C'est déjà le cas partiellement. Il est bien possible que les pharmas helvétiques par exemple, aillent

encore davantage dans ce sens pour éviter cette taxe. Elles le feraient afin de ne pas la reporter sur leurs prix et d'éviter ainsi de perdre des parts du marché américain. En revanche il en découlerait des pertes fiscales et d'emplois en Suisse.

LA SUISSE A BESOIN DE SES AMIS EUROPÉENS

En fait, ce qui vient de se passer éclaire une réalité. En tous domaines, les pays européens ne peuvent se défendre, s'affirmer dans la difficulté que si, bien articulés entre eux, ils peuvent faire valoir leurs attraits mais aussi leur force de frappe unifiée. Montrer sa masse musculaire pour mieux négocier. Que la

Suisse, pour des raisons fortes, démocratiques, ne veuille pas adhérer à l'UE, c'est plus que compréhensible. D'ailleurs, l'UE elle-même est ébranlée par des positions nationales contraires. Il n'empêche qu'un isolement trop marqué de la Suisse au sein de l'Europe ne pourra que desservir de plus en plus ses intérêts. Sans parler du rôle que doit jouer l'Europe, Suisse comprise, dans la défense d'un droit international proposant la paix.

En conclusion, je citerai l'ancien Conseiller fédéral Adolf Ogi qui, avec son bon sens, disait en substance ceci : avec sa nature particulière, la Suisse a besoin d'avoir des amis et d'entretenir les liens d'amitié. Dans la dure confrontation mondiale actuelle,

où sont nos amis ? Bref, l'UE a dû plier mais elle a mieux sauvé les meubles que la Suisse, prospère mais petite. L'articulation à développer avec l'Europe est essentielle. Une course d'obstacles solitaire poserait de plus en plus de problèmes ; même si l'on veut encore espérer un retour d'une négociation avec Washington.



FOCUS

Les valeurs du PLR Genève : la solidarité



Par Geoffrey Marclay
Conseiller municipal

Ils ne sont pas des slogans. Ils sont une manière de penser la société, de concevoir le rôle de l'État, et d'affirmer la place de chacun dans la communauté. À travers cette série d'articles, nous vous proposons d'interroger ces valeurs. D'en explorer le sens, la portée, les exigences. Et de montrer pourquoi elles restent, aujourd'hui encore, au cœur de l'engagement libéral-radical. Car défendre des valeurs, ce n'est pas les afficher ; c'est les comprendre, les faire vivre et les assumer pleinement.



« L'histoire suisse est profondément marquée par cette culture de la solidarité. Dès les premières alliances confédérales, les pactes reposaient sur l'entraide. »

LA SOLIDARITÉ : UNE NOTION ESSENTIELLE MAIS DISCRÈTE

Il est des mots qui rassemblent sans bruit. Des mots moins flamboyants que la liberté, moins rigoureux que la responsabilité, mais tout aussi essentiels. La solidarité est de ceux-là. Elle dit ce lien discret mais tenace qui unit les membres d'une société. Elle ne relève ni de l'émotion passagère ni de l'idéologie. Elle est une exigence, une fidélité à l'autre, un engagement qui donne sens à la liberté partagée.

LA SOLIDARITÉ ANCRÉE DANS L'HISTOIRE SUISSE

L'histoire suisse est profondément marquée par cette culture de la solidarité. Dès les premières alliances confédérales, les pactes reposaient sur l'entraide. Lorsque l'un des cantons était menacé, les autres répondaient présent. C'était une solidarité de survie, pragmatique et organique. Plus tard, cette logique d'appui mutuel s'est étendue aux catastrophes naturelles : incendies, inondations, éboulements ; autant de drames qui ont donné naissance à des élans d'entraide suprarégionale. Ces gestes, souvent spontanés, ont forgé une identité collective : celle d'un peuple qui ne laisse pas les siens seuls face à l'épreuve.

En 1848, cette solidarité est consacrée au plus haut niveau. L'article 15 de la première Constitution fédérale affirme le devoir d'assistance entre les cantons en cas de danger : « Si un canton est menacé, les autres sont tenus de lui porter secours. » L'article 16 va plus loin en prévoyant une entraide face aux troubles intérieurs. Ces principes ont traversé le temps, posant les bases d'une solidarité institutionnelle toujours active aujourd'hui, notamment à travers la péréquation financière ou la coopération intercantonale.

L'IMMOBILIER DE TOUS LES POSSIBLES

Toutes les expertises sous le même toit

Forte de ses ancrages locaux et de l'expertise de ses 230 collaborateurs, la SPG accompagne ses clients dans leurs projets immobiliers quels qu'ils soient.



UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE

Mais la solidarité suisse n'a jamais été qu'un décret constitutionnel. Elle s'est enracinée dans la société civile : sociétés d'utilité publique, réseaux de bénévoles, systèmes d'entraide locaux. Progressivement, cette solidarité communautaire s'est élargie pour former un État social moderne, garantissant un socle de protection à chacun. Assurances sociales, prestations familiales, prévoyance vieillesse : autant d'acquis qui forment aujourd'hui le filet de sécurité helvétique.

C'est ce modèle que nous, libéraux-radicaux, voulons faire vivre et évoluer. Un modèle où la solidarité ne signifie pas une dépendance passive, mais un appui pour se relever. Elle repose sur une conviction centrale : une société juste repose sur des individus libres et responsables, mais jamais laissés seuls.

UNE VALEUR PLR FONDAMENTALE

Pour le PLR, la solidarité n'est pas opposée à la liberté : elle en est la condition. Elle ne signifie pas nivellement, mais égalité des chances. C'est pourquoi nous défendons une solidarité qui stimule, qui encourage l'effort, qui reconnaît le mérite. Un système social doit protéger sans enfermer, accompagner sans freiner. L'État doit garantir les conditions de cette solidarité, mais sans éteindre les initiatives privées, le bénévolat, l'engagement civique. Car une société vivante ne se construit pas uniquement depuis les administrations, mais aussi depuis les quartiers, les familles, les associations.

C'est aussi cette vision qui guide notre action en matière d'éducation, de santé, ou de fiscalité. Nous voulons une école qui corrige les inégalités de départ, un système de santé efficace et accessible,

une fiscalité qui soutient les familles et respecte le travail. Nous croyons que la solidarité véritable ne peut exister sans une confiance partagée entre l'individu et la collectivité. Elle implique que chacun contribue à la mesure de ses moyens, dans une logique d'équité et non d'uniformité.

Dans un monde où les fractures s'accroissent, la solidarité doit être un principe actif, non une simple compassion. Elle suppose de dépasser les slogans pour bâtir un vivre-ensemble fondé sur la responsabilité, la dignité et l'engagement.

Et c'est pour cela que nous nous engageons. Car défendre la solidarité, ce n'est pas choisir la facilité. C'est croire que chacun a une place, une dignité, un rôle à jouer. C'est penser une société où l'on ne réussit pas contre les autres, mais avec eux. Une société qui tient debout parce qu'elle tient ensemble.

« Pour le PLR, la solidarité n'est pas opposée à la liberté : elle en est la condition. Elle ne signifie pas nivellement, mais égalité des chances. »

EUPOROS SA, LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



**INVESTISSEZ DANS
VOTRE AVENIR!**

 **EUPOROS**

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00